Commune de RÉMUZAT

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022 à 19h00.

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Delphine VIGNES, Caroline PONS et, MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE.

Éric BOLLARD arrive à 20H30

Absents excusés :
Jean-Jacques DREVET pouvoir à olivier SALIN
Bastien BOURGEAUD pouvoir à Etienne LATIL
Loïc INIZAN pouvoir à Éric BOLLARD

Date de la convocation du Conseil Municipal :07/12/2022.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.
Quorum : 6
Secrétaire de séance : Thierry SERRE

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2022
- La Cure : avenant en moins-value pour la maîtrise d'œuvre
- Maison des Vautours : avant-projet pro
- Créances douteuses - Admission en non-valeur (budget principal et budget eau)
- Autorisation dépenses investissement ¼ du budget (budget principal et budget eau)
- Taxe d'aménagement (CC BDP)
- Personnel : comité technique Centre de Gestion pour suppression de poste
- Point sur le personnel
- Infos diverses

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2022

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

2) La Cure : avenant en moins-value pour la maîtrise d'œuvre

Avenant N°5 pour la maitrise d'œuvre confiée à l'atelier d'architecture ARMAND-COUTELIER

Modifications avec incidences financières :
- modification du programme pour diminution des coûts (étude géotechnique). Le projet est ramené à 850 000 € HT au lieu de 1 185 000€ HT
- reprise des études à partir du DCE (dossier consultation des entreprises)
- réalisation d'un nouveau permis de construire

Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 108 264 € HT
Montant de l'avenant : - 10 514 € HT
Nouveau montant du marché : 97 750 € HT

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

3) maison des Vautours : avant-projet définitif PRO

Le document APD -Pro a pour objet de définir les prestations à réaliser. Il fera partie du dossier de consultation des entreprises.

Il comprend 2 parties :

1) ***Les prescriptions communes particulières***
   - La maitrise d'œuvre est assurée par l'Office d'architecture (Stéphanie FROBERT) économiste : EUROMETRES BTP, structure : BEC INGENIERIE, BET Fluides : ADUNO et scénographie : Atelier VOGUE.

   - Liste des lots :

LOT 00 : CCTC généralités applicables à tous les corps d'états
LOT 01 : désamiantage
LOT 02 : démolition maçonnerie
LOT 03 : étanchéité
LOT 04 : charpente bois-couverture-zinguerie
LOT 05 : revêtement de façades
LOT 06 : menuiseries intérieures bois
LOT 07 : menuiseries extérieures aluminium-serrurerie
LOT 08 : plâtrerie peinture
LOT 09 : revêtements de sols- faïences
LOT 10 : électricité-courant faible
LOT 11 : chauffage-ventilation-plomberie
LOT 12 : ascenseur
LOT 13 : scénographie

- Visite des lieux
- Installation de chantier
- Sécurité et protection de la santé
- Prescriptions concernant les travaux de démolitions
- Dispositions Covid 19
- ....

2) Les prescriptions techniques générales

- Réglementations et prescriptions en vigueur
- Documents de références contractuels
- Engagements et responsabilités
- Implantation et traits de niveaux
- Particularités vis-à-vis de la maçonnerie
- Traitement et évacuation des gravats et déchets de chantier
- Origines et qualités des matériaux
- Qualité environnementale des matériaux
- ....

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

Une demande de complément de subvention sera demandée au parc des Baronnies
Olivier explique qu'il y a une baisse de fréquentation de L'OT et craint des fermetures de l'OT de REMUZAT au profit du renforcement du site internet de l'OT de la CCBDP
Delphine explique que le manque d'heures d'ouvertures dégrade la fréquentation (beaucoup de touristes viennent se plaindre notamment à la pharmacie)

4) Créances douteuses-admission en non-valeur

Le comptable a transmis les états des restes à recouvrer pour l'année 2020.Toutes ses tentatives ont été infructueuses.
Lorsqu'une créance paraît irrécouvrable en raison de la situation de son débiteur (insolvabilité), de l'attitude de l'ordonnateur (refus d'autorisation des poursuites) ou de l'échec du recouvrement, le comptable peut demander l'admission en non-valeur de la créance. La décision d'admission en non-valeur relève de l'assemblée délibérante. C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Pour autant, l'admission en non-valeur n'éteint pas le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans le cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Le maire propose d'admettre en non-valeur les créances de l'année 2020 pour le budget eau et assainissement d'un montant de 587.11€ (factures eau et assainissement)

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

Le maire propose d'admettre en non-valeur les créances de l'année 2020 sur le budget principal d'un montant de 68.40€ (factures cantine)

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

5) autorisation dépenses investissement

Afin de ne pas retarder le démarrage des nouveaux dossiers, une délibération peut être prise pour autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

5-1 budget principal

Les dépenses d'investissement concernées pourraient être les suivantes :
frais d'étude CAUE pour la traversée du village, assistance à maîtrise d'ouvrage, mobilier bureau, carte communale, schéma DECI, certification de l'adressage, électrification berges de l'Oule….

Montant budgétisé dépenses d'investissement 2022 :
chapitre 20 + chapitre 21 : 1 856 008 €

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des dépenses à hauteur de **464 002 €**
(=25% x 1 856 008 €)

CHAPITRE	BUDGET 2022	¼ CREDITS
20	110 000	27 500
21	1 746 008	436 502
	1 856 008 €	**464 002 €**

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

5-2 Budget eau et assainissement

Les dépenses d'investissement concernées:
schéma directeur assainissement, réseaux achat de compteurs, ….

Montant budgétisé dépenses d'investissement 2022 :
chapitre 20 + chapitre 21 + chapitre 23 : 465 868 €
il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des dépenses à hauteur de **116 467 €**
(= 25% x 465 868 €)

CHAPITRE	BUDGET 2022	¼ CREDITS
20	1 000	250
21	14 868	3 717
23	450 000	112 500
	465 868 €	**116 467€**

POUR :9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

6) taxe d'aménagement

La CC BDP nous a demandé de prendre une délibération pour
- INSTITUER, à compter du 1er janvier **2022**, un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement

- FIXER le taux de reversement à la valeur de 0 % (zéro) du produit de la taxe d'aménagement ;

-APPLIQUER ce taux pour les années 2022 et 2023.

or

L'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finance rectificative pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux communautés de communes.

La même disposition institue un mécanisme d'annulation des délibérations déjà prises. Les délibérations prévoyant les modalités de reversement, au titre de 2022, de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à la CC demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de 2 mois à compter de la promulgation de la présente loi.

Pour info, la taxe d'aménagement rapporte à la commune 1820€/an (moyenne sur 4 ans)
On prend acte de la demande, nous sommes en attente de plus de précisions de la CCBDP pour le devenir de cette taxe en 2023.
Considérant que le reversement de la taxe d'aménagement aux EPCI est facultative depuis le 1er décembre 2022

VOTE CONTRE LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A LA CCBDP

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

7) personnel : comité technique Centre de Gestion pour suppression de poste

Le 8 juillet, le conseil a délibéré pour supprimer le poste à 26H pour en créer un à 30H. Les suppressions de poste font l'objet d'une demande d'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme préalablement à la délibération.
Nous avons saisi le comité Technique, mais après ! Le Centre de Gestion par courrier du 28 novembre, nous informe qu'un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif à 26 heures est rendu sous réserve que le conseil municipal redélibère.

Pour la suppression du poste à 26H

POUR : 9	CONTRE : 0	Abstentions : 0

8) point sur le personnel

Suite à l'absence de Céline RODET, qui sera probablement longue, le service secrétariat doit être réorganisé.
Catherine CELLIER a été recrutée le 5 décembre, en CDD. Elle assure l'accueil des enfants et l'agence postale. Catherine CELLIER a été formée par Audrey et semble très bien s'adapter.
Audrey GRAND se charge seule des passeports et carte d'identité. Le peu de temps qu'il lui reste est consacré au secrétariat (état civil, urbanisme)

Qui pourra gérer les réservations du camping ?
Bruno propose de faire une fiche de poste et de diffuser sur facebook pour trouver du personnel afin de gérer le camping. Il ajoute « si on ne cherche pas , on ne trouve pas ! »
Le groupe qui travaille sur le sujet : Bruno/Chantal/Caroline Priorité établir la fiche de poste

Au service technique, Jean-Michel BEGOU est seul pour le moment.

Arrivée d'Éric BOLLARD 20 H30 (+ pouvoir Loïc INIZAN)

9) Certification de l'adressage
Rappel la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments ont été engagées en janvier 2016.
Chaque propriété bâtie dispose d'un adressage normalisé.

La loi 3Ds **(D**ifférenciation, **D**écentralisation, **D**éconcentration **s**implification) de février 2022, impose que l'adressage soit certifié et que le fichier soit déposé sur la Base Adresse Nationale

C'est un travail complexe. Aussi, contact a été pris avec SIGNA CONCEPT qui a réalisé la certification de l'adressage à Nyons et dans plusieurs communes des alentours.

Etienne LATIL a reçu M Laurent QUEMENER (gérant SIGNA CONCEPT) le

Devis : 2 850€HT 3 420€TTC

Par ailleurs, le fichier de l'adressage certifié, nous est demandé par le Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drome Numérique) qui réalise des études pour le déploiement du réseau public de fibre à la maison.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0

10) infos diverses

Logement rue des écoles : une des locataires a donné son préavis. L'appartement sera disponible à compter du 5 mars 2023
Faire (entre autres) le diagnostic énergétique avant de valider un nouveau locataire

Le 7 décembre, Madame la Préfète a accepté la démission de Delphine VIGNES de son poste de 3ème adjointe.
La question se pose de pourvoir ce poste de 3ème adjoint

Olivier propose de baptiser l'école de REMUZAT : école Fernand BAUDOUIN (ancien maire qui s'est beaucoup occupé de l'école)

Olivier SALIN a été élu le 7 décembre président de l'association des Maires de l'ancien canton de Rémuzat

Bruno CUVELARD et Éric BOLLARD se rendent vendredi 16 décembre au Poët en Percip à l'inauguration de l'espace trail des Baronnies en Drôme Provençale
Éric BOLLARD informe que le balisage des circuits permanents de trail a commencé. Béatrix et Montrond faits. Reste les Aiguilles

Dates à retenir

Samedi 14 janvier 2023 Vœux de la Municipalité au centre de vacances des LAVANDES à 17H30

-CCAS suite à la réunion le panier « Noël » sera remplacé pour les plus de 70 ans par 3 bons d'achat de 10€ à dépenser dans les commerces « partenaires » du village.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0

Thierry explique que la société SEXTANT réclame le TPE qui ne sert plus au camping et qui aurait dû être renvoyé depuis le mois d'août. Il y a en plus une facture en souffrance sur CHORUS effectivement ! SEXTANT envoie des factures pour le nouveau TPE mais aussi pour l'ancien !

La séance est levée à 21H04

Délibérations examinées :

- La Cure : avenant en moins-value pour la maîtrise d'œuvre
- Maison des Vautours : avant-projet pro
- Créances douteuses - Admission en non-valeur budget principal
- Créances douteuses - Admission en non-valeur et budget eau
- Autorisation dépenses investissement ¼ du budget principal
- Autorisation dépenses investissement ¼ du budget eau et assainissement
- Taxe d'aménagement (CC BDP)
- Personnel : comité technique Centre de Gestion pour suppression de poste
- Certification de l'adressage
- Présents fin d'année personnes âgées de plus de 70 ans

La secrétaire de séance
Thierry SERRE

Le Maire, Olivier SALIN.

MAIRIE DE REMUZAT (DROME)